



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission de l'emploi et des affaires sociales

2013/2208(DEC)

27.11.2013

PROJET D'AVIS

de la commission de l'emploi et des affaires sociales

à l'intention de la commission du contrôle budgétaire

sur la décharge concernant l'exécution du budget du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle pour l'exercice 2012 (2013/2208(DEC))

Rapporteure pour avis: Pervenche Berès

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission de l'emploi et des affaires sociales invite la commission du contrôle budgétaire, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. reconnaît le rôle central joué par le Centre dans l'encouragement de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP) dans l'Union européenne ainsi que dans la contribution aux politiques visant à employer le potentiel de l'EFP pour soutenir le développement économique et faciliter le passage de l'enseignement ou de la formation à l'emploi, notamment dans le contexte de la récession économique; se félicite de ce que le savoir-faire et la capacité analytique du Centre sont toujours plus sollicités par les différentes parties prenantes;
2. observe que le programme de travail du Centre, d'après son rapport annuel, a été exécuté conformément au plan prévu; salue les réalisations du Centre dans les domaines définis au titre des priorités à moyen terme (2012-2014), tel que l'indique son système d'évaluation des performances (SEP) lié au programme de travail;
3. exprime sa satisfaction quant au fait que la Cour des comptes ait déclaré légales et régulières les opérations sous-jacentes aux comptes annuels du Centre relatifs à l'exercice 2012;
4. se félicite que la troisième procédure de sélection lancée en 2012 ait abouti et que le poste de directeur du centre, resté vacant pendant deux ans, soit enfin pourvu depuis octobre 2013;
5. relève les taux d'exécution élevés pour tous les titres et le recul de plus de 25 % du nombre de virements budgétaires par rapport à l'exercice précédent (55 virements en 2012 contre 77 en 2011); note en outre que le taux élevé d'engagements budgétaires reportés est principalement dû à des raisons indépendantes de la volonté du Centre, telles que les retards dans les travaux de réparation effectués par les autorités grecques dans les locaux du Centre, qui n'ont pas été achevés en 2012;
6. prend acte des observations de la Cour des comptes en ce qui concerne les vérifications des subventions octroyées par le Centre; demande des contrôles plus approfondis des frais de personnel réclamés par les bénéficiaires.